

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 avril 2024

ACCÉLÉRER ET CONTRÔLER LE VERDISSEMENT DES FLOTTES AUTOMOBILES - (N° 2126)

Rejeté

AMENDEMENT

N° CD96

présenté par
M. Jean-Louis Bricout

TITRE

Rédiger ainsi le titre de la proposition de loi :

« Visant à accélérer et contrôler le verdissement des flottes automobiles et à promouvoir l'émergence d'un marché de l'occasion du véhicule électrique ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à modifier le titre de la présente proposition de loi afin d'inclure l'un des objectifs du texte, à savoir le développement à terme d'un marché de l'occasion du véhicule électrique à destination des particuliers. L'électrification progressive des véhicules gérés par les entreprises concernées par les obligations de verdissement constitue un levier important pour la décarbonation du parc automobile en circulation. Il est aussi un moyen de mettre sur le marché de l'occasion ces véhicules à l'issue d'une période de 3 ou 4 ans. Il s'agit donc de préciser cet aspect dans le titre du texte.

Cet amendement a été travaillé en partenariat avec l'UFC-Que Choisir et Transport & Environnement.